

REMARQUES DÉTACHÉES

sur un grand nombre de mots,

&

SUR L'EMPLOI VICIEUX

DE CERTAINES LOCUTIONS.

A

A, considéré comme voyelle, est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

ABOIEMENT. L'Académie a oublié de dire que dans le style familier, ce mot se prend au figuré pour exprimer des cris importuns, des poursuites répétées et fatigantes :

J'entends les *aboiements* des auteurs faméliques.

ABONDANCE. L'abondance de style est une affluence de mots et de tours heureux qui expriment les nuances des idées, des sentiments et des images. — « On voit dans leurs ouvrages une grande *abondance* de beautés. » (L'abbé Barthélemy.)

Abondance se dit aussi des productions et des talents de l'esprit : « L'*abondance* des pensées produit celle des expressions. » (D'Aguesseau.) — « Par tout il fait paraître beaucoup de richesse et d'*abondance* géométrique. » (Fontenelle.)

... Justement confus de mon peu d'*abondance*,
Je me fais un chagrin du bonheur de la France. (Boileau, Épître VI.)

Souvent trop d'*abondance* appauvrit la matière.
(Boileau, *Art poétique*, chant III.)

L'abondance portée à l'excès dégénère en redondance; c'est ce que Boileau appelle une *abondance stérile* :

Fuyez de ces auteurs l'*abondance* stérile,
Et ne vous chargez point d'un détail inutile. (Le même.)

ABSENCE. Racine en a fait usage dans le sens de *mort* :

Ce héros intrépide
Consolant les mortels de l'*absence* d'Alcide. (*Phèdre*, acte I, sc. 1.)

Il n'appartenait qu'à cet écrivain de donner, d'une manière aussi élégante, une semblable acception à ce mot.

ABSURDE. Domergue pense qu'*absurde* se dit des personnes aussi bien que choses, et que ce mot, appliqué aux personnes, ne doit pas blesser le goût le plus délicat. La raison qu'il en donne, c'est qu'une opinion *absurde* est contraire au sens commun, et que l'homme qui agit contre le sens commun est un homme *absurde*. Mais Féraud n'est pas de cet avis. De ce qu'*absurde*, dit-il, signifie qui est contraire au sens commun, on peut conclure qu'un homme qui agit contre le sens commun tient une *conduite absurde*; mais on ne saurait en inférer qu'on puisse dire qu'un *tel homme est absurde*.—Cependant puisque Voltaire, le traducteur des *Lettres* de lord Chesterfield, Boiste, Wailly, M. Laveaux et l'Académie (dans son *Dict.*, édité de 1798 et de 1835) disent qu'un homme qui est sujet à faire ou à dire des choses absurdes est un *homme absurde*, un *raisonneur absurde*, nous pensons qu'on peut très bien employer ce mot dans cette acception. L'usage au surplus en a décidé, et l'usage l'emporte sur tous les raisonnements qui lui sont contraires. A. L.

ACABIT. Qualité bonne ou mauvaise de certaines choses, comme des fruits et des légumes. Ce substantif est masculin : « ces poires, ces lentilles sont d'un bon *acabit*. »

Tel est l'avis de l'Académie, de Trévoux et de tous les lexicographes. Ainsi Boursault a eu tort d'employer ce mot au féminin, et d'écrire *acabie*.

J.-B. Rousseau (dans son *Épître à Clém. Marot*), Boissy (dans la *Comédie anonyme*), La Chaussée (dans les *Préjugés à la mode*) et Boursault (dans *Ésope à la ville*) ont fait usage du mot *acabit* au figuré, et en parlant des personnes; mais, comme le fait observer Féraud, cet emploi n'est bon que dans le style marotique ou dans le style comique. « Cet homme est d'un bon *acabit*. » (Académie.)

ACACIA. Arbre de haute tige. Ménage (*Observ. sur la langue française*, ch. 160), Trévoux, Th. Corneille (*Observ. sur Vaugelas*), Féraud et M. Laveaux sont d'avis que l'on doit écrire ce mot, au pluriel, sans *s* final; mais l'Académie, dans son *Dictionnaire*, en met un.

ACCESSIT. L'Académie ne donne point d'exemple de ce mot mis au pluriel, de façon qu'on ne sait pas s'il doit prendre un *s*. Quelques grammairiens veulent que l'on écrive *des accessits*; mais, dit Laveaux, n'est-il pas ridicule de donner le signe français du pluriel à une troisième personne d'un verbe latin

— L'Académie, en 1835, écrit *des accessit*, mais elle tolère *accessits*. Voyez à ce sujet les observations faites au tome 1^{er}, p. 157. A. L.

ACCLIMATER. Ce mot, de nouvelle origine, a été employé pour la première fois par l'abbé Raynal. Il signifie accoutumer à la température d'un nouveau climat : « Il faut du temps pour *acclimater* une plante étrangère. »

On dit aussi avec le pronom personnel *s'acclimater*, pour dire se faire à

un nouveau climat. « Les habitants de l'Europe *s'acclimatent* difficilement dans les Antilles. »

L'Académie n'a reconnu ce mot que dans l'édition de 1798. Aujourd'hui il est tout à fait admis.

ACCOMMODER. « Les hommes ne jugent des vices et des vertus que par ce qui les choque ou les *accommode*. » (Fénelon.)—« Ils ont leurs richesses à un titre onéreux et qui ne nous *accommoderait* pas. » (La Bruyère.)

Elle fuit les éclats ;

Et les airs trop bruyants ne l'*accommodent* pas.

ACCORD. Dans le sens de consentement, union d'esprit, conformité de volonté, ce mot ne s'emploie qu'au singulier, et le plus souvent avec la préposition *de* : « Mettre des gens d'*accord*, ils sont tombés d'*accord* » (L'Académie.)—« Quand deux personnes qui pensent sont d'*accord* sans s'être donné le mot, il y a beaucoup à parier qu'elles ont raison. » (Voltaire, *Lettre à d'Alembert*.)—« La forme du corps et le tempérament sont d'*accord* avec le naturel » (dans le chat). (Buffon, *Hist. des Quadrupèdes*.)

De tout ce qu'il vous plaît je demeure d'*accord*.

Et vous avez raison, puisque vous êtes belle. (De la Sablière.)

P. Corneille a dit dans *le Menteur* (act. II, sc. 1^{re}) : *mon affaire est d'accord*; mais Voltaire, en condamnant cette expression, a fort bien fait remarquer que *les hommes sont d'accord*, et que *les affaires sont accordées, terminées, accommodées, finies*.

ACCORT, E. L'Académie définit cet adjectif : qui est souple, complaisant, qui s'accommode à l'humeur des autres. Cette définition donne une idée fautive de ce mot. Le mot *accort*, qui est vieux et qui ne s'emploie plus que dans le style familier ou marotique, signifie : qui a dans l'esprit, dans l'humeur quelque chose de conciliant, de gracieux; qui annonce des dispositions franches à se rendre agréable, à complaire :

Il poursuivait Pompée, et chérit sa mémoire ;
Il veut tirer à soi, par un courroux *accort*,
L'honneur de sa vengeance et le fruit de sa mort.

(Corneille, *Pompée*, acte IV, sc. 4.)

Toujours *accort* et toujours complaisant. (Voltaire.)

La douce Agnès, Agnès compatissante,
Toujours *accorte*, et toujours bien disante,
Lui répliqua.... (Le même.)

ACCOUCHER. *Accoucher* ne signifie pas *enfanter*, comme le disent la plupart des lexicographes et l'Académie. Il comprend tout ce qui précède et suit, depuis les premières douleurs jusqu'à l'entière délivrance. *Enfanter* signifie seulement mettre au monde un enfant, abstraction faite de toutes les circonstances qui, dans l'ordre de la nature, précèdent et accompagnent cette action. *Accoucher* comporte l'idée de ces circonstances.

En parlant de la Vierge, on dit qu'elle *enfantera un fils, qu'elle a enfanté*

un fils, parce qu'elle n'a pas été sujette à toutes les circonstances qui précédent et accompagnent les accouchements naturels. On ne le dit guère au propre que dans ces phrases. Au figuré, on dit *Jadis la terre enfanta des géants*; on ne dit pas *qu'elle en accoucha*, parce qu'il ne s'agit que de la production, abstraction faite de la manière. On dit en plaisantant *qu'un auteur a enfanté un gros volume*, et *qu'il est accouché d'une épigramme*. La première action est une production lente et qui n'a point de rapport avec l'accouchement naturel. La seconde, qui suppose une action faite avec peine et douleur, et en un instant assez court, a plus de rapport à accouchement. (Guizot, *Synonymes*.)

L'Académie dit que le mot *accoucher* s'emploie au figuré en parlant de l'esprit et des productions de l'esprit: mais elle a oublié de dire que c'est dans le style badin ou critique:

Le sort de ce sonnet a droit de vous toucher,
Car c'est dans votre cour que j'en viens d'accoucher. (Molière.)
Mais enfin j'accouche d'un dessein
Qui passera l'effort de tout esprit humain.
(Regnard, *le Légataire*, acte IV, sc. 2.)

ACCOUPEMENT exprime, dit l'Académie, la jonction du mâle et de la femelle pour la génération, et il ne se dit proprement que des animaux.

Le mot *accouplement* peut se dire en parlant des hommes; mais ce n'est qu'en poésie, et encore faut-il que ce mot soit modifié par une épithète qui, fixant plus fortement l'esprit que le nom lui-même, serve de correctif à l'idée trop physique que présente le mot *accouplement*.

Accouplement fatal et des dieux détesté.
Tu menais le blond Hyménée
Qui devait solennellement
De ce fatal accouplement
Célébrer l'heureuse journée. (Malherbe.)

ACCREDITER. Ce verbe se dit très souvent avec le pronom personnel.
« L'erreur s'accrédite en vieillissant, la vérité s'affaiblit. » (Stanislas.) —
« C'est ainsi que l'erreur se sera accréditée. » (Voltaire.) — « Ils n'emploient
« que trop souvent l'imposture pour s'accréditer dans l'esprit des peuples. »
(Barthélemy, *Voy. du Jeune Anach.*)

... On dirait que pour s'accréditer,
La fable en sa naissance ait voulu l'imiter. (Racine fils, *la Religion*, chant III.)

Accrédité, adjectif, et participe passé du verbe *accréditer*, ne se dit pas seulement des hommes publics qui ont une mission autorisée d'une puissance auprès d'une autre; les exemples qui suivent feront voir qu'il s'emploie adjectivement dans un autre sens: « Est-ce donc un prodige qu'un *sot* riche et *accrédité*? » (La Bruyère.) — « Le duc de Rohan, le *chef* le plus *accrédité* des huguenots. » — « Des *miracles accrédités* par les considérables « citoyens. » (Voltaire.)

Et voyant contre Dieu le *diable accrédité*,
N'osent qu'en bégayant prêcher la vérité. (Boileau, *Ép.* XII.)

ACCUSER. Les poètes se sont servis de ce verbe dans le sens de gourmander, blâmer:

Où donc est ce grand cœur dont tantôt l'allégresse
Semblait du jour trop long *accuser la paresse*?
(Boileau, *le Lutrin*, ch. II.)

En vain de ton départ
Les tiens impatients *accusent le retard*. (Delille, trad. de *l'Énéide*.)

Le vil Sunon, qu'un Dieu vengeur inspire,
Imprudemment saute de son navire
Sur le tillac où la française ardeur
Des matelots *accusait la lenteur*. (Parny.)

ACHARNER. Ce verbe s'emploie au figuré, et se met le plus souvent avec le pronom personnel.

D'un peuple d'assassins les troupes effrénées.
Par devoir et par zèle au carnage *acharnées*.
(Voltaire, *la Henriade*, ch. II.)

« Ils s'acharnent à diffamer cette harangue. » (La Bruyère.) — « Ce qu'il
« y avait de plus grand en France s'acharnait à ce combat. » (Voltaire.)

Sur moi partout il s'acharne. (J.-B. Rousseau.)

C'est peu pour son courroux d'avoir détruit Pergame,
Peu de s'être *acharnée* à ses restes proscrits. (Delille, *Énéide*.)

ACHEVÉ, ÉE. *Achévé*, en parlant des personnes, se dit toujours en mauvaise part: *C'est un fou achevé, un sot achevé, un scélérat achevé*; mais en parlant des choses, il se prend toujours en bonne part: *Un ouvrage achevé, une beauté achevée*.

ACHEVER. Ce verbe s'emploie souvent dans le sens passif avec le pronom personnel; de très bons écrivains en ont fait usage. « Que de négociations s'achèvent sans argent. » (Voltaire.) — « C'est seulement après l'inondation « des barbares que s'achève la victoire des... » — « Enfin le temple s'achève. » (Bossuet.) — « La vie s'achève que l'on a à peine ébauché son ouvrage. » (La Bruyère.)

Cet hymen m'est fatal, je le crains et souhaite,
Et je meurs s'il s'achève ou ne s'achève pas. (Corn., *le Cid*, acte I, sc. 5.)

... Leur hymen me servira de loi;
S'il s'achève, il suffit. (Racine, *Iphig.*, acte II, sc. 1.)

... Laissons au hasard ce qui peut arriver.
Achevons cet hymen s'il se peut *achever*.
(Corn., *la Mort de Pompée*, acte I.)

ACIER. Ce mot est noble au figuré; mais il paraît appartenir à la langue poétique, et se dit pour les armes ou les instruments faits d'acier ou de fer:

J'ai senti tout à coup un homicide *acier* (un poignard),
Que le traitre en mon sein a plongé tout entier. (Racine, *Athalie*, acte II, sc. 5.)

Qu'on tranchant *acier* (un glaive) s'apprête
 A faire tomber sa tête,
 Rien ne le peut émouvoir. (Madame Deshoulières.)
 D'un tranchant *acier* (couteau ou scalpel)
 Les subtiles blessures. (Béranger.)

A COMPTE. Manière de parler abrégée, pour dire qu'on a donné ou reçu quelque chose sur la somme due : « il a été payé cinq cents francs à compte » sur les mille francs qui lui sont dus. »

A-compte s'emploie aussi substantivement et s'écrit sans *s* au pluriel : « Je lui ai donné deux à-compte. » (*Le Dict. de l'Académie* et ceux de Féraud, de Trévoux, de Boiste, de Gattel et de M. Laveaux, au mot *Compte*.)

Cependant Beauzée (*Encycl. méth.*, au mot *Néologie*) est d'avis d'écrire *acompte* substantif, en un seul mot, et alors des *acomptes* avec un *s*. Sous la forme adverbiale, il adopte l'orthographe de l'Académie : « Voilà toujours » mille francs à compte sur ce que je vous dois. »

— Cette dernière manière d'écrire est la seule adoptée dans toutes les significations du mot. A. L.

ACTUEL. Si l'on consulte l'Académie et le plus grand nombre des lexicographes, cet adjectif paraît ne devoir se dire que des choses.

Cependant on dit *tribunal actuel*, *président actuel*, ce qui veut dire tribunal, président *en activité*; et Boiste indique cet adjectif avec cette acception, de sorte que le mot *actuel* semblerait présentement pouvoir se dire des personnes, du moins dans certains cas.

ADDITION. En additionnant les adjectifs de nombre, faut-il se servir du verbe *faire*, ou du verbe *être*? faut-il dire, par exemple : *deux* et *deux* font quatre, ou bien *deux* et *deux* sont quatre?

Brossette décide que la première manière est préférable à toute autre; St.-Marc dit au contraire que la seconde est aussi bonne et peut être plus conforme à la règle. Le premier loue Boileau d'avoir changé *sont* en *font*, dans ce vers de sa 8^e satire :

Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept.

Le second assure que rien n'était moins nécessaire que ce changement. Quoi qu'il en soit, les éditeurs du *Dictionnaire* de Trévoux et Laveaux, tous les lexicographes et l'Académie disent : *deux* et *deux* font quatre, et non pas *sont*; et l'usage s'est prononcé en faveur de cette opinion.

ADORATEUR. Ce mot, dit l'Académie, s'emploie par exagération en parlant de celui qui a un amour excessif pour une femme, ou même pour un homme pour lequel il est prévenu d'une estime extraordinaire.

... Je brûle pour Thésée :
 Je l'aime, non point tel que l'ont vu les enfers,
 Volage adorateur de mille objets divers. (Rac, *Phèdre*, acte II, sc. 5.)

Mais elle n'a pas dit que ce mot se prend élégamment comme adjectif.

... Je n'ai percé qu'à peine

Les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur.
 (Racine, *Bérénice*, acte I, sc. 3.)

Je ne suis plus ce roi craint, chéri, révéral,
 D'un peuple adorateur à toute heure entouré. (P. Marion, *Cromwel*.)

Elle a aussi oublié de faire observer que comme on personnifie volontiers la fortune, la vertu, on dit : *les adorateurs de la fortune, de la vertu*

ADULER. Ce verbe est de peu d'usage.

Diderot a dit : « Quoi! vous adulez basement le souverain pendant sa vie, et vous l'insultez cruellement après sa mort. » Et Boiste : « Les jolies femmes sont comme les souverains; on ne les adule que par intérêt. » Quoique *adulateur* soit du style noble, *aduler* n'est que du style simple. (Laveaux.)

AÉRIEN, NE. Les poètes ont étendu l'usage de ce mot.

Phénomène léger, chef-d'œuvre aérien. (Delille, parlant du colibri.)
 Ce peuple aérien dont la vive allégresse
 Chante la liberté, la joie et la tendresse.
 (Rosset, parlant des oiseaux : *l'Agriculture*, chant VI.)

Un point brille; il s'étend, et bientôt sa clarté
 Des champs aériens emplit l'immensité. (Millevoie.)

AFFABILITÉ. Ce mot, d'après Laveaux, se dit du caractère de douceur, de bonté et de bienveillance qui se manifeste dans la manière de converser avec ses inférieurs, de les recevoir, de les écouter, d'en agir avec eux : « L'affabilité prend sa source dans l'humanité. » — « L'affabilité du souverain relevait l'éclat et la majesté du trône. » (Massillon.) — « De ce fonds de modération naissaient cette douceur et cette affabilité si nécessaires et si rares dans les grands emplois. » (Fléchier.)

On observera que l'Académie a oublié de faire remarquer que ce mot se dit quelquefois d'égal à égal, mais jamais d'inférieur à supérieur; enfin que l'on ne peut pas dire de soi-même *qu'on est affable, qu'on a de l'affabilité*.

— Nous ne voyons pas la raison de cette dernière assertion, à moins que ce ne soit un précepte de modestie. Il nous semble qu'on pourrait très bien dire : « Je suis affable pour tout le monde, et cependant mes ennemis m'accusent de hauteur. » A. L.

AFFAIBLIR. Ce verbe se dit, au propre, des personnes et des choses; au figuré, il ne se dit que des choses. L'Académie a négligé cette remarque.

« Pour affaiblir leurs adversaires, ils désarment l'église. » (Pascal.) — « Il continua d'affaiblir son ennemi par de petits combats. » (Voltaire.) — « Les débauches affaiblissent le corps. »

Sa perte m'affaiblit, et son trépas m'afflige. (Corneille, *le Cid*, acte II, sc. 7.)

Un traître, en nous quittant, pour complaire à sa sœur,
 Nous affaiblit bien moins qu'un lâche défenseur.

(Racine, *Alexandre*, acte II, sc. 5.)

— Cet exemple nous semble prouver contre la règle posée plus haut; car

ici le verbe *affaiblir* est employé au figuré avec un nom de personne. Il s'agit évidemment dans ces vers de l'*affaiblissement* moral, et non d'un manque de forces physiques. L'Académie, en 1835, n'établit pas de distinction ; cela nous semble plus juste. A. L.

..... Je sens *affaiblir* ma force et mes esprits.

(Racine, *Mithridate*, sc. dernière.)

Tant de précaution *affaiblit* votre règne. (Britannicus, acte IV, sc. 4.)

« Tous les efforts de la violence ne peuvent *affaiblir* la vérité. » (Pascal.)

Je vous ai montré l'art d'*affaiblir* son empire.

(Corneille, *Sertorius*, acte III, sc. 2.)

S'affaiblir se dit des personnes et des choses :

« Il est rare que dans les conjonctures délicates on ne *s'affaiblisse*. » (Massillon.) — « La distance qu'il y a de l'honnête homme à l'habile homme *s'affaiblit* de jour à autre. » (La Bruyère.) — La patience *s'affaiblit* aussi bien que celui qui souffre. » (Fléch.)

A vaincre tant de fois les états *s'affaiblissent*.

Et la gloire du trône accable les sujets. (Corneille.)

AVOIR AFFAIRE A. AVOIR AFFAIRE AVEC.

Avoir affaire à quelqu'un suppose pouvoir, autorité, force, supériorité de la part de celui à qui l'on a affaire ; et dépendance, infériorité, besoin de la part de celui qui a affaire. Celui qui veut obtenir une grâce, une faveur, a affaire au ministre ou à ses commis ; il n'a pas affaire avec le ministre ou avec ses commis. — Un plaideur a affaire à ses juges ; il n'a pas affaire avec ses juges. — Un inférieur a affaire à ses supérieurs, en ce qui regarde la subordination, et non pas avec ses supérieurs.

« Oh ! l'étrange chose que d'avoir affaire à des bêtes ! » (Molière, *le Bourgeois gentilhomme*, act. III.) C'est qu'on est soumis à leurs sottises.

Avoir affaire avec quelqu'un suppose concours d'affaires, discussion, différend, contestation. Un commis a affaire avec le ministre, lorsqu'il lui rend compte de quelque affaire, et qu'il lui en dit son avis. — Un associé a affaire avec son associé, lorsqu'ils traitent ensemble de leurs affaires communes. — Il faut éviter d'avoir affaire avec des fripons.

On dit qu'une femme a eu affaire avec un homme, ou un homme avec une femme, pour dire qu'ils ont eu ensemble un commerce de galanterie. (M. Laveaux, *Dictionn. des Diffic.*)

Observez que *avoir affaire à* ou *avec* est la seule manière d'écrire cette expression ; et si l'on trouve quelquefois *avoir à faire*, c'est une irrégularité qu'il ne faut pas imiter, et qui provient le plus souvent de la négligence de l'imprimeur.

AVOIR AFFAIRE DE.

Avoir affaire de signifie avoir besoin de : « il a affaire d'argent. » —

« J'ai affaire de vous, ne sortez pas. » — En ce sens, on dit par mécontentement : « j'ai bien affaire de cet homme-là, » pour dire je ne me soucie guère de lui ; et dans la même acception : « J'ai bien affaire de tout cela. » — « Qu'ai-je affaire de toutes ces querelles ? » Mais l'Académie est d'avis que cette locution est du style familier ; cependant nous ferons observer qu'elle se trouve dans la tragédie, dans le haut comique, et dans d'autres ouvrages qui ne sont pas du style familier.

Qu'avons-nous affaire de vie,

Si nous ne pouvons être à vous ? (P. Corneille, *Psyché*, acte V, sc. 2.)

Qu'ai-je affaire du trône et de la main d'un roi ?

(Th. Corneille, *Ariane*, acte III, sc. 4.)

« Qu'avons-nous affaire d'un nouvel auteur qui se pare des imaginations des Grecs, et donne au monde leurs lumières pour les siennes ? » (Saint-Evremond, t. IV, p. 2.)

Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire,
Et des livres qu'ils font la cour a bien affaire.

(Molière, *les Femmes savantes*, acte IV, sc. 3.)

AFFAISSEMENT. Ce mot s'emploie au figuré, dans le sens d'accablement, de faiblesse : « L'affaissement du cœur, de l'esprit. » (Laveaux, Boiste, Gattel.)

AFFAMÉ. On dit d'un homme qui a une grande faim, qu'il est affamé. L'emploi que les écrivains ont fait de ce mot au figuré a une analogie sensible avec le sens propre ; en voici des exemples :

Ton courage, affamé de péril et de gloire,
Court d'exploits en exploits, de victoire en victoire. (Boileau, satire VIII.)

... Je ne puis souffrir ces auteurs renommés,
Qui, dégoutés de gloire et d'argent affamés. (Le même, *Art poétique*, chant IV.)

..... Dans la disette une muse affamée
Ne peut pas, dira-t-on, subsister de fumée. (Le même, même chant.)

Ce cœur nourri de sang et de guerre affamé.
(Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 3.)

Les chiens plus furieux,
Trem্পés de leur écume, affamés de carnage,
Se plongent dans le fleuve. (Roucher, poème des Mois, chant IX.)

Leurs cœurs enflammés
Sont altérés de sang et de meurtre affamés. (Delille, *Enéide*.)

Cent cités marcheront de carnage affamées,
Et la terre a ma voix vomira des armées. (Delille, *Enéide*.)

AFFÊTE, E. L'Académie définit cet adjectif : qui est plein d'affectation dans son air, dans ses manières, par envie de plaire. *Affêté* n'est pas ce qui est plein d'affectation, mais ce qui est plein d'*afféterie*. L'*affectation* a pour objet les pensées, les sentiments et le goût dont on veut faire parade ; l'*afféterie* ne regarde que les petites manières par lesquelles on croit plaire.

On tombe dans l'*affectation* en courant après l'esprit, et dans l'*afféterie* en recherchant les grâces.

L'*affectation* et l'*afféterie* sont deux défauts que certains caractères bien tournés ne peuvent jamais prendre, et que ceux qui les ont pris ne peuvent presque jamais perdre. « Il n'y a guère de petits maîtres sans *affectation*, ni « de petites maîtresses sans *afféterie*. »

AFFLIGER. Ce mot ne se dit pas seulement des personnes : « La famine *afflige* ce pays ; la disette *afflige* cette province. » (Laveaux.) — « La réflexion *afflige* l'esprit qu'elle instruit ; elle endure le cœur qu'elle éclaire. » (Boiste.) — « Il apprit que la maladie se faisait sentir de nouveau, et *affligeait* plus que « jamais cette terre ingrate. » (Montesquieu, *Lettres pers.*)

AFIN, POUR. Il y a quelque différence entre la conjonction *afin* et la préposition *pour*.

Pour marque une vue plus prochaine, et *afin* une vue plus éloignée. « On se présente devant le prince *pour* lui faire sa cour ; on lui fait sa cour « *afin* d'en obtenir des grâces. » Il semble que le premier de ces mots convient mieux, lorsque la chose qu'on fait en vue de l'autre en est une cause infaillible, et que le second est plus à sa place, lorsque la chose qu'on a en vue en faisant l'autre en est une suite moins nécessaire : « On tire le « canon sur une place assiégée *pour* y faire une brèche, et *afin* de pouvoir « la prendre d'assaut ou de l'obliger de se rendre. »

Pour regarde particulièrement un effet qui doit être produit. *Afin* regarde proprement un but où l'on veut parvenir.

AGE, substantif masculin. La durée ordinaire de la vie. Le mot de Louis XIV au maréchal de Villeroi, après la perte de la bataille de Ramillies : « M. le maréchal, on n'est pas heureux à *notre âge*, » est un modèle de délicatesse. *A nos âges* eût été une faute. (Féraud, *Dict. crit.*)

Il y a de la différence entre *agé de* et *à l'âge de*. La première expression semble désigner simplement l'âge ; et la seconde, à l'idée d'âge, semble joindre celle d'époque. Je dirai donc : « J'ai un fils *agé* de vingt ans, » et non pas : « J'ai un fils qui est à *l'âge* de vingt ans, » parce qu'il ne s'agit là que de l'âge de mon fils. Mais je dirai : « Fontenelle est mort à *l'âge* de « quatre-vingt-dix-neuf ans et sept mois. » Il y a là et l'idée de l'âge, et une idée d'époque : *agé de* ne saurait convenir. (Domergue, page 453 de ses *Solutions grammaticales.*)

AGENOULLER, S'AGENOULLER. L'Académie dit que *s'agenouiller* c'est se mettre à genoux ; mais Laveaux fait observer que *s'agenouiller* n'exprime que le mouvement physique qui fait prendre la posture ; *se mettre à genoux* exprime de plus le sentiment d'humilité ou d'adoration dont cette posture est le signe : « Les incrédules *s'agenouillent* quelquefois dans les « églises, les dévots s'y *mettent à genoux*. »

AGIR. Ce verbe est toujours neutre. L'usage permet de dire : « Il a *agi* « en galant homme, en homme d'honneur ; » mais il réprouve *en agir bien*

ou mal avec quelqu'un, pour *en user bien ou mal*. Le P. Bouhours (p. 181 de ses *Rem.*), Th. Corneille (*sur la 223^e Rem. de Vaugelas*), l'Académie (p. 250 de ses *Observations*) condamnent absolument cette locution ; et Racine, dans une lettre, la 40^e qu'il adresse à son fils, alors fort jeune, le reprend de s'en être servi ; il faut dire : « Il a bien *agi*, il a mal *agi* avec « moi ; » ou bien : « il *en* a bien *usé*, il *en* a mal *usé* avec moi. »

AGRESTE, CHAMPÊTRE. Le mot *agreste* exclut toute idée de culture et d'agrément ; le mot *champêtre*, au contraire, réveille l'idée de la culture et des agréments qui l'accompagnent. *Un lieu agreste* n'offre que des rochers stériles, des plantes sauvages, une terre inculte ; il inspire la tristesse ou tout au plus une stérile mélancolie. *Un lieu champêtre* présente un spectacle riant et agréable : ce sont des plaines fertiles, de gras pâturages couverts de riches troupeaux, des prairies émaillées de fleurs, des arbres courbés sous le poids des fruits, des travaux utiles qu'animent l'innocence et la gaieté, et qui promettent l'abondance et le bonheur. On ne connaît point de *plaisirs agrestes* ; mais rien n'est plus touchant que les *plaisirs champêtres*. L'idée de ce mot est inséparable de celle d'agrément : « Tout cela donne à cette maison un « air plus *champêtre*, plus vivant, plus animé, plus gai. » (J.-J. Rousseau.)

AIDER. Ce verbe est tantôt actif et tantôt neutre ; on dit : « *Aider* à une « personne » et « *aider* une personne. »

Aider à une personne, c'est la soulager, en partageant personnellement sa peine, son travail ; comme dans ces phrases : « *Aidez* un peu à ce pauvre « homme. » (L'Académie.) — « Il lui a *aidé* à porter ce fardeau. » (Féraud.) — « Télémaque, voyant Mentor qui lui tendait la main pour lui *aider* à « nager, ne songea plus qu'à sortir de l'île fatale. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. VII.) — « *J'aidai* au Rhodien confus à se relever. » (Le même, liv. V.) — « Dans nos études, quand mon thème était fini, je lui *aidais* à faire le « sien. » (*Confessions* de J.-J. Rousseau, liv. I.) — « Il parut sensible à « l'attention que j'eus de lui *aider* à sortir du bateau. » (Le même, *Mélanges*, promenade 2^e.) — « Dois-je demeurer auprès de mon fils pour avoir soin de « de ses affaires et lui *aider* à gouverner ses états ? » (M^{me} Dacier, traduct. de l'*Odyssée*, liv. XIX.)

Aider une personne, c'est lui prêter secours sans partager personnellement sa peine ou son travail. Celui qui prête de l'argent à une personne pour payer une partie de ses dettes, « *aide* cette personne à payer ses dettes. » — « Ils se sont appauvris pour *aider* les pauvres. » (Bossuet.)

On dit aussi : « Il l'a *aidé* de son argent à bâtir cette maison, » et non pas : « il lui a *aidé*. » — « On doit s'*aider les uns les autres*, » et non pas : « les « uns *aux autres*, » comme a dit Bossuet.

Nous nous *aidions l'un l'autre* à porter nos malheurs.

(Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 3.)

« Dieu *aide aux fous et aux enfants* » est une phrase consacrée, qui ne doit pas tirer à conséquence pour d'autres.

Avec les choses, *aider* à fait fort bien : « Il faut que votre mémoire *aide* un peu à la mienne. » (*Télémaque*.) — « Le repos d'esprit *aide* à la guérison du corps, » sont des phrases très correctes.

AIEULS, AIEUX, ANCÊTRES. Par *aïeul*, *aïeuls*, on entend précisément le grand-père paternel et le grand-père maternel : « Il (M. de Montausier) racontait avec plaisir les services que son *aïeul* avait rendus à Henri IV. » (Fléchier.)

L'aïeul rit à ce fils, dans ses bras le balance,
Et bégaie avec lui les mots de son enfance. (Mollevault.)

« Élevé sous les yeux d'un *aïeul* vénérable. » (D'Aguesseau.) — « Ses deux *aïeuls* ont rempli les premières charges. » (L'Académie.)

— Le mot *aïeul* n'a point de composé au delà de ceux de *bisaïeul* et de *trisaïeul*; quand on parle des degrés plus éloignés, on dit : *quatrième aïeul*, *cinquième aïeul*, etc. (Académie.)

Par *aïeux* ou *ancêtres*, on entend ceux qui ont devancé nos *aïeuls*, c'est-à-dire, tous ceux de qui l'on descend : « Il a hérité ce droit de ses *aïeux*, de ses *ancêtres*. »

Ce long amas d'*aïeux*, que vous diffamez tous,
Sont autant de témoins qui parlent contre vous. (Boileau, satire V.)

Agénor inconnu ne compte point d'*aïeux*. (Crébillon, *Sémidamie*, acte I, sc. 5.)
(Th. Corneille, sur la 318^e Rem. de *Vaugelas*. — Le *Dict. de l'Académie* et M. Laveaux.)

« Les patriarches et les élus sont nos *ancêtres*. » (Massillon.) — « Les familles (en Chine) s'assemblent en particulier, à certains jours, pour honorer leurs *ancêtres*. » (Voltaire.)

Nos ancêtres, nos aïeux, nos pères; ces expressions sont à peu près synonymes, lorsque, sans avoir égard à sa propre famille, on les applique en général et indistinctement aux personnes de la nation qui ont précédé le temps où nous vivons; elles diffèrent en ce qu'il se trouve une gradation d'ancienneté, de façon que le siècle de *nos pères* touche au nôtre, que *nos aïeux* les ont devancés, et que *nos ancêtres* sont les plus reculés de nous.

Nous sommes descendants les uns des autres; mais si l'on veut particulariser cette descendance, il faut dire que « nous sommes les enfants de *nos pères*, les neveux de *nos aïeux*, et la postérité de *nos ancêtres*. » Voyez le mot *Neveu*. (*Synonymes* de Beauzée.)

AIGLE. Lorsqu'on veut désigner cet oiseau, qui est le plus grand et le plus fort des oiseaux de proie, ce substantif, d'après le plus grand nombre des Grammairiens, des lexicographes et des naturalistes, doit être mis au rang des noms qui sont du masculin.

Cependant l'Académie avait décidé, dans ses *Observations sur Vaugelas*, qu'on peut en faire usage au féminin aussi bien qu'au masculin, et

plusieurs écrivains, qui peuvent être cités comme autorités, lui ont en effet donné les deux genres : « Comme *une aigle* qu'on voit toujours, soit « *qu'elle* vole au milieu des airs, soit *qu'elle* se pose sur le haut de quelques « rochers, etc. » (Bossuet, *Oraison funèbre du prince de Condé*.)

On fit entendre à l'*aigle* enfin *qu'elle* avait tort.
(La Fontaine, fable de *l'Aigle et l'Escarbot*.)

L'*aigle* fière et rapide, aux ailes étendues,
Sait l'objet de sa flamme élançé dans les nues.
(Voltaire, Discours sur l'égalité des conditions.)

Mais bientôt, à son tour,
Une aigle au bec tranchant dévore le vautour;
L'homme, d'un plomb mortel, atteint *cette aigle altière*.
(Voltaire, Poème sur le désastre de Lisbonne.)

« Entre les *aigles* qu'on nourrissait dans le palais de Montézume, roi du « Mexique, il y en avait *une si grande* qu'elle mangeait un mouton à tous « ses repas. » (Trévoux.)

Mais l'Académie a formellement reconnu, dans son édition de 1798 et dans celle de 1835, que *aigle* est du genre masculin, quand il désigne un oiseau de proie; en voici quelques exemples :

Un aigle sur un champ prétendant droit d'aubaine,
Ne fait point appeler *un aigle* à la huitaine. (Boileau, Satire VII.)

Ne sais-tu pas encore, homme faible et superbe,
Que l'insecte insensible enseveli sous l'herbe,
Et l'*aigle impérieux* qui plane au haut du ciel,
Rentrent dans le néant aux yeux de l'Éternel?

(Voltaire, *Mahomet*, acte I, sc. 4.)

« L'espèce de *l'aigle commun* est moins pure, et la race en paraît moins « noble que celle du *grand aigle*. » (Buffon, *Histoire naturelle*.)

Figurément, et en parlant d'un homme de génie et d'un esprit supérieur, *aigle* est également masculin, et il n'a jamais eu d'autre genre : « C'est *un aigle* dont je ne dois pas suivre le vol. » (Péllisson.)

L'*aigle* d'une maison n'est qu'un sot dans une autre.
(Gresset, *le Méchant*, acte IV, sc. 7.)

En termes d'armoiries et de devises, ce mot est toujours féminin :

Le seul nom de Louis, redoutable aux tyrans,
Arrêta la fureur de ces fiers conquérants,
Fit flotter sur le Raab leurs dépouilles captives,
Et rendit la victoire aux *aigles fugitives*. (Fléchier, cité par Trévoux.)
Nos consuls, devant lui, cachaient l'*aigle indignée*.

(La Harpe, *Coriolan*, acte I, sc. 3.)

« Il porte sur le tout d'azur, à l'*aigle éployée* d'argent. » (L'Académie, au mot *Aigle* et au mot *Éployé*.)

On dit aussi au féminin : L'*AIGLE ROMAINE*, les *AIGLES ROMAINES*, pour les enseignes des légions romaines, parce que, au haut de ces enseignes, était la figure d'un aigle. (*Le Dictionnaire de l'Académie*.)

Pourquoi, malgré nos chaînes.